



ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Étudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUCLIAS-FSU**, **SUD collectivités territoriales**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOPSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Communiqué du 31 janvier 2014

Plein succès pour la journée d'action en faveur du service public de PMI

La journée nationale d'action du 30 janvier 2014, pour assurer l'avenir du service public de PMI, représente une mobilisation inédite et de forte ampleur des professionnel·les de PMI : 800 à 1000 manifestant·es à Paris, plus de 100 à Toulouse (plus de 90% de grévistes), 70 à Bordeaux, 50 à Marseille, 60 à Lille, 20 à Périgueux, à Montpellier, à Rennes, 70 à Saint-Brieuc, 50 à Nantes, 70% de grévistes dans le Bas-Rhin, 100% dans l'Aveyron, ... sans oublier les 8000 signataires de la pétition nationale.

L'entrevue avec le Directeur-adjoint du cabinet de Mme Touraine a enfin traduit la prise en considération effective par le ministère de la santé et des affaires sociales des enjeux et des revendications portés par la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI". La protection maternelle et infantile revient pour la première fois depuis de longues années dans le champ affirmé de préoccupation, de compétence et d'intervention du ministère de la santé, qui l'inscrit clairement dans la perspective de la stratégie nationale de santé en cours d'élaboration et de la future loi de santé publique.

Dans ce sens le ministère a notamment exprimé son accord pour le maintien de services de PMI structurés dans les départements. Il a également fait part de son intérêt pour établir un cadre de dialogue permanent regroupant tous les acteurs afin de définir une politique nationale de santé de l'enfant, de l'adolescent et de la famille, notamment en matière de prévention et de promotion de la santé.

Concrètement le ministère met en place un cadre structuré de consultation avec la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI", comportant deux étapes immédiates :

- une concertation sur "les conditions d'exercice" en PMI : démographie des professions, attractivité professionnelle des carrières, formation initiale et développement professionnel continu ;
- et une concertation sur la place-même de la PMI dans la politique de santé : cadre de définition des orientations nationales en santé périnatale, de l'enfant et en planification familiale, modalités de coordination entre ARS, Conseils généraux, Assurance-maladie, réseaux de santé (incluant les thématiques de santé et la coordination des mécanismes de financement), réexamen des missions de PMI et des complémentarités professionnelles.

Le ministère propose également d'associer la plate-forme à l'élaboration des suites du rapport attendu sur les "services territoriaux de santé au public" auxquels la PMI aurait vocation à participer.

Concernant les demandes précises de revalorisation statutaire et salariale des professions intervenant en PMI, le dossier devrait se porter vers le ministère de la Fonction publique, compétent pour les personnels de la Fonction publique territoriale.

À propos du financement de la PMI, le ministère de la santé admet qu'un espace de discussion existe, notamment sur le champ de la convention CNAM-départements.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" prend donc acte de ces premières avancées dans la discussion, demandant qu'elles augurent un réinvestissement pérenne de la politique de PMI par le ministère de la santé. Cela reste à confirmer en termes de décisions concrètes, répondant aux revendications portées par les milliers de signataires de la pétition nationale.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" appelle à maintenir et développer la vigilance et la mobilisation, en continuant à signer et faire signer la pétition en faveur du service public de PMI dans les milieux professionnels, parentaux et citoyens, dans l'attente prochaine de nouvelles initiatives.

Contacts : Nadia Faradji : 01 43 93 91 88, Elisa Guises : 06 16 05 63 04, Valérie Ledour : 06 63 08 88 30, Brigitte Pierron : 06 73 45 17 10, Evelyne Rossignol : 06 32 08 61 58, Pierre Suesser : 06 88 98 31 72